

# Séance du Jeudi 22 septembre 2022

## Procès-verbal en vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-deux le jeudi vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait part des excuses et des pouvoirs des Maires-Adjointes et des Conseillers municipaux.

### **PRÉSENTS :**

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Philippe MARME, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Jonathan SAINTRAPT, Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Claudette GAUDIN, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

### **EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Aurélié COUSIN	donne pouvoir à	Sandrine KOSTADINOV
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à	Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à	Jean-Pierre PEAUDECERF
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Noura ANGLADE
Sophie CUINIERES	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT (jusqu'à son arrivée)
Jean-Claude LAUNAY	donne pouvoir à	Francis BLONDIEAU

### **ABSENT :** /

**Secrétaire de Séance** : Pascale BECUAU

**-23 présents jusqu'au point 26**  
**24 présents à partir du point 27**

# Conseil Municipal du 22 septembre 2022

## Titre des rapports

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal. **(INFO)**
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2022. **(VOTE)**
3. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. **(INFO)**
4. Concession de service public pour la gestion du cinéma le moderne - lancement de procédure. **(VOTE)**
5. Election d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Madame Marie-Claire LESIRE-BONIN. **(VOTE)**
6. Garantie d'emprunt - Réhabilitation de 18 logements résidence Vendemiaire. **(VOTE)**
7. Garantie d'emprunt - Réhabilitation de 18 logements résidence De Gaulle. **(VOTE)**
8. Subventions 2022 aux associations : actualisation. **(VOTE)**
9. Répartition de la Taxe d'Aménagement. **(VOTE)**
10. Taxe sur les friches commerciales : proposition des locaux soumis à cette taxe pour 2023. **(VOTE)**
11. Mandat spécial pour missions à destination des villes jumelles. **(VOTE)**
12. Mise en place de fonds de concours : Réduction des points lumineux – Travaux complémentaires. **(VOTE)**
13. Mise en place de fonds de concours : Rénovation de l'éclairage public - Remplacement des ballons fluo en LED. **(VOTE)**
14. Actualisation reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE). **(VOTE)**
15. Modification du tableau des effectifs. **(VOTE)**
16. Actualisation du règlement de formation. **(VOTE)**
17. Modification du régime indemnitaire. **(VOTE)**
18. Modalité de mise à disposition des véhicules municipaux – Remisage à domicile. **(VOTE)**
19. Mise à disposition d'un agent municipal auprès du CCAS – Renouvellement de mise à disposition. **(VOTE)**
20. Mise à disposition d'un agent municipal auprès du CCAS. **(VOTE)**
21. Acquisition d'une parcelle : rue Grozieux. **(VOTE)**
22. Cession de parcelles : rue Saint Eloi. **(VOTE)**
23. Cession d'une partie de parcelle : rue Pelletier Doisy. **(VOTE)**
24. Candidature de la collectivité dans le cadre de la campagne 2022 de l'opération « Si on plantait ». **(VOTE)**
25. Avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAF du Cher. **(VOTE)**
26. Règlements de fonctionnement - Guichet unique, ALSH, Accueil périscolaire : actualisation. **(VOTE)**
27. Convention de partenariat entre l'Abbaye De Noirlac – Centre Culturel de Rencontre et la Ville de Saint-Amand-Montrond. **(VOTE)**
28. Convention de partenariat entre le collège Jean Valette et l'École Municipale d'Art – Avenant n°1. **(VOTE)**
29. Approbation des rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). **(VOTE)**
30. Retrait de la délibération n° 117 du 30 juin 2022 relative à la convention entre la Ville et la société Trustweb – Solution de billetterie « Billetweb ». **(VOTE)**
31. Rapport annuel du SIVU. **(INFO)**

**Question n° 1**  
**Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**

**Le Conseil Municipal prend acte de cette installation.**

---

**Question n° 2**  
**Procès verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2022**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »*

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 30 juin 2022.
- 

**Question n° 3**  
**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 30 juin 2022 par Monsieur le Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

---

**Question n° 4**  
**Concession de service public pour la gestion du cinéma le moderne - lancement de procédure**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- approuve le principe de confier la gestion du cinéma Le Moderne de Saint-Amand-Montrond dans le cadre d'une concession de service public, conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
  - 'autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au lancement de la procédure de concession de service public et à signer tous les actes s'y rapportant.
- 

**Question n° 5**  
**Election d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Madame Marie-Claire LESIRE-BONIN**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'élire Madame Sandrine KOSTADINOV membre titulaire du Conseil d'Administration du CCAS.
- 

**Question n° 6**  
**Garantie d'emprunt - Réhabilitation de 18 logements résidence Vendemiaire**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de se prononcer sur cette demande de garantie sollicitée.

## Question n° 7

### Garantie d'emprunt – Réhabilitation de 18 logements résidence De Gaulle

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de se prononcer sur cette demande de garantie sollicitée.
- 

## Question n° 8

### Subventions 2022 aux associations : actualisation

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'octroyer une subvention au Rugby club Saint-Amand/Orval (RCSAO), comme proposé ci-dessus ;
  - décide d'actualiser le tableau des subventions versées aux associations ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 9

### Répartition de la Taxe d'Aménagement

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de valider l'instauration du reversement de 5% du produit de la taxe d'aménagement perçu par la commune ;
  - décide de valider la convention entre la Ville et la Communauté de communes Cœur de France ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 10

### Taxe sur les friches commerciales : proposition des locaux soumis à cette taxe pour 2023

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour »*

*4 « abstention » (Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Claudette GAUDIN et Marie-Isabelle MIALOT)*

- décide de valider la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe sur les friches commerciales en 2023.
- 

## Question n° 11

### Mandat spécial pour missions à destination des villes jumelles

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;*

*Etant entendu que Madame Claudette GAUDIN ne prend pas part au vote ;*

- décide de donner mandat spécial aux élus lors de déplacements dans les villes jumelles, jusqu'à la fin du mandat engagé afin de renforcer les liens et développer les coopérations ;

- autorise la prise en charge, lorsque cela est nécessaire, des frais inhérents à l'exécution de ce mandat spécial.

---

### **Question n° 12**

#### **Mise en place de fonds de concours :**

#### **Réduction des points lumineux - Travaux complémentaires**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'accepter la procédure de fonds de concours pour l'opération citée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à alimenter le fonds de concours à hauteur de 50% des montants définitifs hors taxes restant à la charge de la Communauté de communes Cœur de France, déduction faite des subventions obtenues, et à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.

---

### **Question n° 13**

#### **Mise en place de fonds de concours :**

#### **Rénovation de l'éclairage public - Remplacement des ballons fluo en LED**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'accepter la procédure de fonds de concours pour l'opération citée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à alimenter le fonds de concours à hauteur de 50% des montants définitifs hors taxes restant à la charge de Cœur de France, déduction faite des subventions obtenues, et à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.

---

### **Question n° 14**

#### **Actualisation de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de confirmer le principe d'un reversement de la TCCFE par le SDE18 à la commune de Saint-Amand-Montrond ;
- décide d'approuver le taux de reversement de la TCCFE par le SDE18 à hauteur de 94 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document à intervenir.

---

### **Question n° 15**

#### **Modification du tableau des effectifs**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## Question n° 16

### Actualisation du règlement de formation

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- autorise Monsieur le Maire à actualiser le règlement de formation conformément à la réglementation en vigueur ;
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 17

### Modification du régime indemnitaire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le régime indemnitaire, comme énoncé, conformément à la réglementation en vigueur;
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 18

### Modalités de mise à disposition des véhicules municipaux - Remisage à domicile

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de fixer la liste des mandats, fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile ;
  - adopte le règlement pour l'attribution d'un véhicule de service, avec remisage ;
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 19

### Mise à disposition d'un agent municipal auprès du CCAS – Renouvellement de mise à disposition

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et le CCAS ainsi que tous documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 20

### Mise à disposition d'un agent municipal auprès du CCAS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et le CCAS ainsi que tous documents s'y rapportant.

## **Question n° 21**

### **Acquisition d'une parcelle : rue Grozieux**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée BR 139, d'une superficie de 219 m<sup>2</sup>, située rue Grozieux, au prix de 1 500 €, soit 7 € le m<sup>2</sup> ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
- 

## **Question n° 22**

### **Cession de parcelles : rue Saint Eloi**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de céder les parcelles cadastrées BT 201 et BT 203 à la société PMG PERFORMANCE, situées rue Saint Eloi, d'une superficie de 1 873 m<sup>2</sup>, pour un prix de 19 000 € ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents à intervenir.
- 

## **Question n° 23**

### **Cession d'une partie de parcelle : rue Pelletier Doisy**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de céder à la SCI Amandine, une partie de la parcelle cadastrée BT 100 située rue Pelletier Doisy, au prix déterminé par les services fiscaux soit 10 € le m<sup>2</sup> ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents à intervenir.
- 

## **Question n° 24**

### **Candidature de la collectivité dans le cadre de la campagne 2022 de l'opération « Si on plantait »**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de valider le bon de commande ;
  - autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention auprès du Pays Berry St Amandois, ainsi que tous documents s'y rapportant.
- 

## **Question n° 25**

### **Avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAF du Cher**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de s'engager dans le reversement de cette majoration exceptionnelle versée par la CAF auprès de l'association APLEAT-ACEP ;
- décide de valider l'avenant convention Psu - « Prestation de service – Etablissement d'accueil du jeune enfant – Bonus territoire Ctg » ;

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

---

### **Question n° 26**

#### **Règlements de fonctionnement - Guichet unique, ALSH, Accueil périscolaire : actualisation**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de valider l'actualisation des règlements de fonctionnement de l'Accueil de loisirs, du Guichet unique et de l'Accueil périscolaire ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

---

### **Question n° 27**

#### **Convention de partenariat entre l'Abbaye De Noirlac – Centre Culturel de Rencontre et la Ville de Saint-Amand-Montrond**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de valider la convention de partenariat entre l'Abbaye de Noirlac – Centre culturel de rencontre et la Ville de Saint-Amand-Montrond ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

---

### **Question n° 28**

#### **Convention de partenariat entre le collège Jean Valette et l'École Municipale d'Art – Avenant n°1**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de valider l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le collège Jean Valette et l'École Municipale d'Art ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

---

### **Question n° 29a**

#### **Approbation du rapport d'installation de la CLECT**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- approuve le rapport d'installation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

---

### **Question n° 29b**

#### **Approbation du rapport de la CLECT du 6 septembre 2022**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »*

*2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;*



- approuve le rapport d'installation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

---

### **Question n° 30**

#### **Retrait de la délibération n°117 du 30 juin 2022 relative à la convention entre la Ville et la société Trustweb – Solutions de billetterie « Billetweb »**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de retirer la délibération n°117 du 30 juin 2022 autorisant la commune à recourir au dispositif de billetterie en ligne proposé par la société Trustweb, dénommé «Billetweb» pour permettre l'achat, en prévente, de places au titre notamment des spectacles de la Pyramide des métiers d'art ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

---

### **Question n° 31**

#### **Rapport annuel du SIVU**

**Le Conseil Municipal, prend acte de la communication du rapport d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'alimentation en eau potable de Saint-Amand-Montrond / Orval.**

Monsieur le Maire lève la séance à 21h27.

**Saint Amand Montrond, le 29 septembre 2022**

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée sur la borne publique à l'accueil de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville.